Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 octobre 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 0
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 20 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-29

Finances - Clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction du centre d'incendie et de secours de Tence

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre, à 10 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
12 OCT. 2022

Membre de plein droit

Était présent : M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture,

Était excusé : M. le Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M. Arthur LIOGIER.

Excusés : Mmes Corinne BRINGER, Sophie COURTINE, M. Olivier CIGOLOTTI.

Absent : M. Michel CHAPUIS.

Procurations : /

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers – Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Suppléants : /

Excusé : Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Lieutenant Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier, – Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef du groupement pilotage, études et prospectives, Commandant Philippe GALTIER, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique, Mme Aurélie ADAM, groupement finances et commande publique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DÉLIBÉRATION N° 2022-29 : Clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction du centre d'incendie et de secours de Tence

Par délibération du 13 décembre 2017, le conseil d'administration du SDIS 43 a adopté le principe du recours au vote d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des travaux du futur centre d'incendie et de secours de Tence. Cette opération terminée, la caserne étant en fonctionnement, il peut être procédé à la clôture.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration de clôturer l'autorisation de programme et les crédits de paiements conformément aux éléments de synthèse suivants :

AP 2018	860 000 €
AP 05/2021	**941 906.80 €**

COURRIER
12 OCT. 2022

CP	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	21 455.01 €	100 451.79 €	676 583.76	96 274.88	18 000 €	29 141.36 €

Répartition des dépenses :

	HT	TTC	HORS FCTVA
TRAVAUX (17 lots)	699 459.99 €	839 352.46 €	**701 665.08 €**
INGÉNIERIE	49 610.98 €	59 529.60 €	**49 764.36 €**
CONTRÔLE TECHNIQUE	2 270.00 €	2 724.00 €	**2 277.16 €**
DÉPENSES DIVERSES	27 788.06 €	32 945.68 €	**27 541.27 €**
COUT FINAL	779 129.03 €	934 551.74 €	**781 247.87 €**

Certains mandats n'ont pas été pris en compte dans l'opération (pour un montant de 25 530.84 €) et sont valorisés dans le tableau ci-dessus pour une prise en compte globale du montant de la construction de la caserne de Tence.

Financement recettes :

Financement	Montant hors FCTVA	Pourcentage (hors FCTVA)
Département de la Haute-Loire	**273 436.75 €**	**35 %**
Commune de Tence	**197 710.18 €**	**25.31 %**
SDIS 43	**310 100.94 €**	**39.69 %**
FCTVA	**153 303.87 €**	**16.404 %**

L'autorisation de programme de Tence est donc clôturée de la manière suivante :

AP Tence – 909 020.90 €					
CP	2018	2019	2020	2021	2022
	21 455.01 €	100 451.79 €	676 583.76 €	96 274.88 €	14 255.46 €

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration approuvent la clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Romain-Lachalm.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 OCT. 2022

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE